

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12
Présents : 09
Votants : 10

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le Lundi 22 mai 2023 à 19h00

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

16 mai 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL,
JM BODIER, D. ZIETEK, V. LERMITE, L. MULLER,
D. PAITEL, JM JARRET.

Absent : C. TRIHAN, S. MONNIER

Absent représenté : A. HUET Représenté par D. PAITEL

Délib 22/05 n°3

Objet : Éclairage public : modification des horaires.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier l'éclairage public, il précise qu'à certaines heures l'éclairage public n'est pas une nécessité absolue et qu'une mesure d'extinction d'éclairage public pendant des plages horaires peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies.

Il propose les horaires suivants :

- Du 01/09/ au 14/04 :

Tous les jours, sauf le weekend :

De 6h30 à 8h30

De 18h00 à 21h00

Le weekend :

De 6h30 à 8h30

De 18h00 à 21h00

- Du 15/04 au 31/08 :

Pas d'éclairage public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de modifier les horaires de l'éclairage public.

Selon les horaires suivants :

Tous les jours, sauf le weekend :

De 6h30 à 8h30

De 18h00 à 21h00

Le weekend :

De 6h30 à 8h30

De 18h00 à 21h00

- Du 15/04 au 31/08 :

Pas d'éclairage public.

Fait et délibéré le 22 mai 2023

Le Maire,

Victor LERMITE

Le secrétaire de séance : Didier ZIETEK

